

États financiers consolidés 2014



MOUVEMENT
COLLECTIF



Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	02
Rapport de l'auditeur indépendant	03
Rapport de l'auditeur indépendant du vérificateur général de la Ville de Montréal	05
États financiers consolidés	
État consolidé des résultats	07
Conciliations à des fins fiscales	
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales consolidé	08
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales consolidé	09
État consolidé de la situation financière	10
État consolidé de la variation de la dette nette	11
État consolidé des flux de trésorerie	12
Charges par objet consolidées	13
Notes complémentaires	14
Tableaux complémentaires	
Tableau 1 - Excédent accumulé consolidé	37
Tableau 2 - Endettement total net à long terme consolidé	41

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

En vertu des articles 136 et 138 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q. chapitre S-30.01), les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 inclus dans le rapport financier annuel de la Société de transport de Montréal ont été déposés par la trésorière par intérim qui en atteste la véracité, lors de la séance du conseil d'administration du 1^{er} avril 2015.

Les états financiers consolidés et toute l'information figurant dans le présent rapport financier sont la responsabilité de la direction de la Société. La direction s'est également assurée de la concordance entre les états financiers consolidés et toutes les autres informations divulguées dans le rapport financier.

Les états financiers consolidés contiennent certains montants fondés sur l'utilisation du jugement professionnel, d'estimations et dont la présentation découle d'une appréciation de leur importance relative. La direction a établi ces montants de manière raisonnable afin d'assurer que les états financiers consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société.

La direction de la Société, visant l'intégrité et l'objectivité des informations financières, maintient des systèmes de contrôle interne comptables et administratifs de qualité. La direction estime que ces systèmes de contrôle interne qui ont pour objet de fournir un degré raisonnable de certitude que l'information financière est pertinente, fiable et exacte, que les politiques de l'entreprise sont suivies, que les opérations sont effectuées conformément aux autorisations appropriées et que les actifs de la Société sont adéquatement comptabilisés et protégés, permettent d'obtenir une assurance raisonnable que les registres comptables sont fiables et forment une assise appropriée pour la préparation des états financiers consolidés.

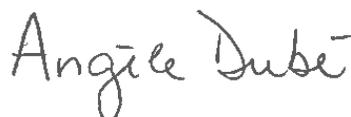
C'est principalement par l'intermédiaire de son comité de vérification, composé de membres du conseil d'administration et de membres externes, que le conseil d'administration exerce sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés inclus dans le rapport financier. Le comité de vérification examine les états financiers consolidés dressés par la trésorière par intérim et en recommande leur approbation au conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été audités conjointement par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. dont les services ont été retenus par le conseil d'administration sur recommandation du comité de vérification et par le vérificateur général de la Ville de Montréal.



Linda Lebrun, CPA, CA

Trésorière et directrice exécutive par intérim
Finances et contrôle



Angèle Dubé, CPA, CA

Trésorière adjointe et directrice
Gestion financière et contrôle

Rapport de l'auditeur indépendant



Aux membres du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société de transport de Montréal (la « Société »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2014, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le tableau 1 – Excédent accumulé consolidé des états financiers consolidés, qui indique que la Société inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières établies à des fins fiscales. La direction a choisi de présenter ces données, qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées.



S.E.N.C.R.L. / s.n.l.¹

¹ CPA auditeur, CA, permis en comptabilité publique n° A105976

Montréal, le 1^{er} avril 2015



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société de transport de Montréal (la « Société »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2014, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La direction n'a pas comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière des paiements de transfert à recevoir du gouvernement du Québec et dont il est prévu que lesdits paiements de transfert seront effectivement obtenus. Ces montants sont relatifs au programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP) concernant la construction d'immobilisations et d'autres charges pour lesquels les travaux ont été réalisés ou les charges constatées, mais dont les transferts en vertu des programmes d'aide sont versés par le gouvernement de façon pluriannuelle. Cette méthode comptable constitue une dérogation à la norme qui prévoit la comptabilisation des paiements de transfert à titre de revenus pour le bénéficiaire lorsqu'ils sont autorisés par le gouvernement cédant à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Cette situation m'avait conduit à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Les incidences de la comptabilisation actuelle sur les états financiers consolidés aux 31 décembre 2014 et 2013 sont les suivantes :

Surévaluation (Sous-évaluation)
(en milliers de dollars)

	2014	2013
État consolidé de la situation financière		
Subventions à recevoir et Actifs financiers	(894 045)	(752 895)
Dette nette et Excédent accumulé	(894 045)	(752 895)
État consolidé des résultats		
Subventions et Revenus	(141 150)	(65 806)
Excédent de l'exercice	(141 150)	(65 806)
Excédent accumulé au début de l'exercice	(752 895)	-
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	(894 045)	(752 895)

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de transport de Montréal au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Informations financières établies à des fins fiscales

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur le tableau 1 – Excédent accumulé consolidé des états financiers consolidés qui indique que la Société inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières établies à des fins fiscales. La direction a choisi de présenter ces données, qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées.

Autres points

Comptabilisation des paiements de transfert

Une version révisée de la norme portant sur la comptabilisation des paiements de transfert est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2012. Le fondement de mon opinion avec réserve exprimé ci-dessus découle de mon interprétation de cette norme.

La norme maintient le principe qu'un paiement de transfert doit être constaté à titre de revenu lorsqu'il est autorisé et que les critères d'admissibilité sont atteints. Elle précise cependant le critère d'autorisation pour le bénéficiaire en le mettant en lien avec l'autorisation du côté du cédant, d'où la divergence d'interprétation. Je considère que les représentants des gouvernements sont habilités à négocier et à conclure des ententes valides et que, par conséquent, l'autorisation d'un paiement de transfert survient lorsqu'un représentant habilité signe une entente et informe par écrit le bénéficiaire de sa décision d'effectuer un transfert. Ces faits établissent, selon moi, qu'il est prévu que lesdits paiements de transfert seront effectivement obtenus.



Le vérificateur général de la Ville de Montréal,
Jacques Bergeron, CPA auditeur, CA

Montréal, le 1^{er} avril 2015

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2014
(en milliers de dollars)

			2014	2013
	Notes	Budget	Réalisations	Réalisations
REVENUS				
Fonctionnement				
Revenus-clients	4	609 436	599 113	581 176
Contribution de l'agglomération de Montréal		384 100	384 100	387 900
Contribution additionnelle de l'agglomération de Montréal		-	-	15 532
Subventions	5	294 626	268 607	274 084
Contributions régionales	6	102 257	85 380	84 457
Autres revenus	7	59 539	53 938	51 539
		1 449 958	1 391 138	1 394 688
Investissement				
Contribution de l'agglomération de Montréal		16 673	3 427	8 791
Subventions	5	116 822	33 012	49 781
		133 495	36 439	58 572
		1 583 453	1 427 577	1 453 260
CHARGES				
Service bus et métro		1 225 158	1 125 678	1 338 391
Service de transport adapté		69 852	67 840	65 275
Intérêts et frais de financement	8	108 412	78 685	73 430
		1 403 422	1 272 203	1 477 096
Excédent (déficit) de l'exercice		180 031	155 374	(23 836)
Excédent accumulé au début de l'exercice			1 481 890	1 505 726
Excédent accumulé à la fin de l'exercice			1 637 264	1 481 890

Excédent de fonctionnement à des fins fiscales consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

		2014	2013
	Budget	Réalisations	Réalisations
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	180 031	155 374	(23 836)
Moins : revenus d'investissement	(133 495)	(36 439)	(58 572)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	46 536	118 935	(82 408)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Immobilisations			
Produit de cession	-	182	21
Amortissement	194 309	191 696	185 504
Gain sur cession	-	(170)	(21)
	194 309	191 708	185 504
Financement			
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements	(246 697)	(218 797)	(61 685)
Subvention sur le remboursement de la dette à long terme et sur la contribution au fonds d'amortissement	8 192	10 702	7 979
	(238 505)	(208 095)	(53 706)
Affectations			
Activités d'investissement	(45 107)	(37 801)	(44 095)
Fonds de roulement	1 575	(476)	(476)
Excédent de fonctionnement non affecté	-	-	4 062
Dépenses constatées à pourvoir	5 611	(98 059)	97 991
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs - Fonds d'amortissement	35 581	37 720	(106 872)
	(2 340)	(98 616)	(49 390)
	(46 536)	(115 003)	82 408
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-	3 932	-

Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

		2014	2013
	Note	Budget	Réalizations
		Réalizations	Réalizations
REVENUS D'INVESTISSEMENT		133 495	58 572
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Immobilisations			
Acquisitions	18	(598 869)	(395 000)
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement		418 216	213 444
Affectations			
Activités de fonctionnement		45 107	44 095
Fonds de roulement		2 051	-
		47 158	44 095
		(133 495)	(137 461)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales		-	(44 368)

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

	Notes	2014	2013
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse		32 973	45 393
Placements du fonds d'amortissement	9	504 356	542 076
Contribution de l'agglomération de Montréal à recevoir		4 561	24 323
Subventions à recevoir	10	204 988	206 518
Contributions régionales à recevoir		78 360	46 371
Autres débiteurs	11	47 170	45 596
Actif au titre des avantages sociaux futurs	12	226 842	131 872
		1 099 250	1 042 149
PASSIFS			
Emprunts temporaires	13	227 675	226 686
Créditeurs et frais courus	14	211 376	208 697
Revenus reportés	15	67 445	76 662
Dettes à long terme	16	2 173 996	2 127 443
		2 680 492	2 639 488
DETTE NETTE	17	(1 581 242)	(1 597 339)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	18	2 794 822	2 697 994
Stocks		40 253	42 390
Autres actifs non financiers	19	383 431	338 845
		3 218 506	3 079 229
EXCÉDENT ACCUMULÉ		1 637 264	1 481 890

Engagements (note 22)

Éventualités (note 23)

Évènement postérieur à la date des états financiers (note 24)

État consolidé de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

	Budget	2014	2013
Excédent (déficit) de l'exercice	180 031	155 374	(23 836)
Variation des immobilisations			
Acquisitions	(598 869)	(288 536)	(395 000)
Produit de cession	-	182	21
Amortissement	194 309	191 696	185 504
Gain sur cession	-	(170)	(21)
	(404 560)	(96 828)	(209 496)
Variation des stocks		2 137	(1 911)
Variation des autres actifs non financiers		(44 586)	(51 412)
		(42 449)	(53 323)
Variation de la dette nette		16 097	(286 655)
Dette nette au début de l'exercice		(1 597 339)	(1 310 684)
Dette nette à la fin de l'exercice		(1 581 242)	(1 597 339)

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

	Note	2014	2013
Activités de fonctionnement			
Excédent (déficit) de l'exercice		155 374	(23 836)
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		191 696	185 504
Gain sur cession d'immobilisations		(170)	(21)
Variation nette des éléments hors caisse	20	(111 673)	106 907
		235 227	268 554
Activités d'investissement en immobilisations			
Acquisitions		(288 536)	(395 000)
Produit de cession		182	21
Variation des dépôts pour l'achat de voitures de métro		(38 835)	(52 657)
Variation des autres dépôts sur l'achat d'immobilisations		(4 815)	3 876
		(332 004)	(443 760)
Activités de placement			
Amortissement des primes et escomptes sur les placements du fonds d'amortissement		2 836	2 790
Acquisitions de placements du fonds d'amortissement		(112 216)	(109 662)
Produit de cession de placements du fond d'amortissement		147 100	-
		37 720	(106 872)
Activités de financement			
Variation nette des emprunts temporaires		989	65 835
Émission de dette à long terme		265 350	248 912
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements		(218 797)	(61 685)
Variation des frais d'émission de la dette à long terme		(905)	(2 598)
		46 637	250 464
Diminution de la trésorerie		(12 420)	(31 614)
Trésorerie au début de l'exercice		45 393	77 007
Trésorerie à la fin de de l'exercice		32 973	45 393

La trésorerie est constituée uniquement de l'encaisse.
Voir autres renseignements à la note 20.

Charges par objet consolidées

Exercice terminé le 31 décembre 2014
(en milliers de dollars)

		2014	2013
	Budget	Réalisations	Réalisations
Rémunération	658 065	638 932	642 634
Charges sociales	185 281	93 683	292 574
Biens et services	257 355	270 184	283 736
Intérêts et frais de financement			
Frais de financement à court terme	13 575	3 675	3 038
Intérêts sur la dette à long terme à la charge :			
de la Société	29 842	17 562	16 244
du gouvernement du Québec	64 995	57 448	54 148
	108 412	78 685	73 430
Amortissement des immobilisations	194 309	191 696	185 504
Autres	-	(977)	(782)
	1 403 422	1 272 203	1 477 096

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société de transport de Montréal (ci-après la Société) est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ chapitre S-30.01) et a pour responsabilité d'organiser et de fournir le transport en commun, dont le territoire correspond à l'agglomération de Montréal.

La Société est exonérée d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et selon l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec*.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

En tant qu'autre organisme public, les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société et des organismes qu'elle contrôle, soit 9130-8593 Québec inc. (détenue en totalité) et Société en commandite Transgesco (détenue à 99,99 %). Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

b) Méthode de comptabilité

La comptabilisation des transactions aux livres de la Société s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments présentés à titre d'actifs, de passifs, de revenus et de charges sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions.

c) Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principaux éléments qui nécessitent l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont les revenus régionaux, les contributions régionales, les subventions, les durées de vie utile des immobilisations aux fins de l'amortissement, l'établissement des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, la comptabilisation des transactions non monétaires, la provision pour mauvaises créances, les hypothèses actuarielles relatives à l'établissement de la charge et de l'actif au titre des avantages sociaux futurs ainsi que les provisions à l'égard des passifs et des réclamations en justice.

d) Conversion des devises

La Société utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses comptes exprimés en devises. Les éléments d'actifs et de passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière.

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change sont inclus dans l'excédent de l'exercice.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

e) Constatation des revenus

Les revenus tirés du transport des clients sont constatés à l'état consolidé des résultats au moment où les titres de transport sont utilisés par la clientèle. Pour ce qui est des titres hebdomadaires ou mensuels, les revenus sont constatés dans la période où ces titres sont valides.

Les contributions et subventions sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel elles sont autorisées et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations dont elles sont assorties créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

Les autres revenus sont comptabilisés lorsque l'opération à l'origine de leur constatation a été réalisée.

f) Encaisse

L'encaisse se compose des soldes bancaires ou des découverts bancaires.

g) Placements du fonds d'amortissement

Les placements du fonds d'amortissement sont composés principalement d'obligations et de coupons d'obligations qui sont comptabilisés au coût amorti et sont dévalués lorsque survient une baisse de valeur durable. L'escompte ou la prime à l'acquisition des placements est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance du placement auquel cet élément se rapporte.

h) Contributions et subventions à recevoir

Les débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme sont créés, lorsque autorisés, lors de l'émission présente ou à venir d'une dette à long terme sur la base des taux de subvention des différentes immobilisations faisant l'objet du financement. Ces taux sont établis à partir des modalités du programme d'aide au transport collectif de personnes du gouvernement du Québec, du programme de financement des infrastructures locales du Québec et d'ententes particulières.

i) Charges et actif au titre des avantages sociaux futurs

Les régimes d'avantages sociaux futurs de la Société sont tous des régimes à prestations déterminées.

L'actif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, net des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction reliée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période de trois ans.

Le coût des services passés, relié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées.

Les gains et pertes actuariels, résultant des écarts par rapport aux résultats prévus ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs ou sur la période restante d'espérance de vie lorsqu'il n'y a plus d'employés actifs. Au 31 décembre 2014, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 12,0 ans alors que la période restante d'espérance de vie pondérée est de 14,5 ans.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

j) Actifs non financiers

La Société comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

k) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Immeubles	20 et 40 ans
Infrastructures du métro	20 à 100 ans
Infrastructures locales et régionales	10 à 40 ans
Matériel roulant - voitures de métro	40 et 60 ans
Matériel roulant - bus	5 et 16 ans
Matériel roulant - véhicules de service	5 à 25 ans
Améliorations locatives	durée restante du bail
Équipements de bureau et logiciels	5 et 10 ans
Machinerie, outillage et équipements	15 et 20 ans

Les immobilisations sont amorties dès leur date de mise en service. Les immobilisations en cours (projets en voie de réalisation) et les immobilisations temporairement mises hors service ne font pas l'objet d'un amortissement.

Les immobilisations reçues sans contrepartie sont comptabilisées au coût de l'autorité gouvernementale chargée de les construire ou de les développer.

Les intérêts sur les sommes destinées à financer l'acquisition d'immobilisations sont capitalisés jusqu'à la mise en service de ces biens.

l) Stocks

Les stocks de fournitures et de pièces de rechange comprennent essentiellement des pièces utilisées pour l'entretien du matériel roulant et des infrastructures de la Société. Ils sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur nette de réalisation, celle-ci correspondant au coût de remplacement.

m) Frais d'émission de la dette à long terme

Les frais d'émission de la dette à long terme sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire et sont présentés dans l'état consolidé des résultats dans les charges, à titre d'intérêts et frais de financement.

n) Obligations environnementales

La Société comptabilise un passif environnemental lorsque l'application de mesures correctives est probable et que les coûts de ces mesures peuvent être estimés de façon raisonnable.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2014
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

o) Instruments financiers dérivés

La Société conclut périodiquement des contrats de swaps de devises, de taux d'intérêt et de marchandises avec d'importantes institutions financières pour se protéger en partie des fluctuations de taux de change, d'intérêt et du prix de certains achats (carburant). Les gains et pertes qui y sont reliés sont constatés dans l'état des résultats au cours de la période où ils sont réalisés et sont présentés avec la charge relative à l'élément couvert. La Société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives.

Dans le cadre de la gestion de ses risques de devises et de taux d'intérêt sur la dette à long terme, la Société documente en bonne et due forme son objectif et sa stratégie de gestion des risques sur lesquels reposent ses activités de couverture ainsi que les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts. Ce processus consiste à rattacher ces instruments financiers dérivés à des actifs et passifs spécifiques, à des engagements fermes ou à des opérations prévues spécifiques.

La Société utilise divers instruments financiers dérivés en vue de transformer les flux de trésorerie d'une dette libellée en devises et comportant un taux d'intérêt variable, en flux de trésorerie d'une dette à taux fixe libellée en dollars canadiens, créant ainsi un instrument synthétique. La comptabilité des instruments synthétiques est utilisée pour rendre compte des actifs et des passifs constituant l'instrument synthétique. Par conséquent, la Société comptabilise ceux-ci comme s'il s'agissait de la dette que l'on cherche à reproduire.

p) Données budgétaires

L'état consolidé des résultats, l'état de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales consolidé, l'état de l'excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales consolidé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et les charges par objet consolidées comportent une comparaison avec les données budgétaires non consolidées, approuvées le 18 décembre 2013, ajustées conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

3. MODIFICATION FUTURE DE MÉTHODE COMPTABLE

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié le chapitre SP 3260 intitulé « Passif au titre des sites contaminés ». Le chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'informations applicables aux passifs au titre des sites contaminés. Selon cette nouvelle norme, un passif devra être constaté pour les sites contaminés dont la contamination dépasse la norme environnementale et dont la Société en est responsable ou en accepte la responsabilité. La Société devra procéder à une estimation raisonnable des montants pour remédier à la contamination des sites visés. Ce chapitre s'appliquera pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2014.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

4. REVENUS-CLIENTS	2014	2013
Service bus et métro	530 017	514 620
Service de transport adapté	4 463	4 064
Revenus régionaux ^(a)	64 633	62 492
	599 113	581 176

^(a) Les revenus régionaux attribuables à la Société proviennent du partage de la vente des titres de transport métropolitain effectué par l'Agence métropolitaine de transport (AMT).

5. SUBVENTIONS	2014	2013
Fonctionnement		
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes ^(a)	168 190	164 182
Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport en commun ^(b)	51 048	59 083
Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées ^(c)	38 254	41 213
Programme de financement des infrastructures locales du Québec ^(d)	2 948	2 396
Mesures d'atténuation de la congestion routière dans la grande région de Montréal ^(e)	7 652	6 915
Autres	515	295
	268 607	274 084
Investissement		
Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport en commun ^(b)	229	1 531
Programme de financement des infrastructures locales du Québec ^(d)	32 095	47 723
Mesures d'atténuation de la congestion routière dans la grande région de Montréal ^(e)	688	527
	33 012	49 781
	301 619	323 865

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

5. SUBVENTIONS (SUITE)

(a) Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP)

En vertu du programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes du gouvernement du Québec et d'ententes particulières, la Société est admissible à des subventions relatives aux acquisitions d'immobilisations incluant les intérêts des dettes à long terme afférentes à l'achat de bus, à la construction d'immeubles, à la rénovation des stations de métro, à la rénovation et à l'acquisition de voitures de métro et aux autres dépenses admissibles, à des taux variant entre de 50 % à 100 %.

(b) Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport en commun (PAGASTC)

Ce programme vise à soutenir les autorités organisatrices de transport en commun (AOT) dans leurs efforts pour accroître l'offre de service de transport en commun à la population. Il permet aux organismes de transport de recouvrer 50 % des coûts d'exploitation admissibles et pour certaines années, les coûts d'acquisition d'autobus.

(c) Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées (PAGTAPH)

Selon le programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées du gouvernement du Québec qui couvre l'année 2014, la Société est admissible à une subvention qui comprend une enveloppe indexée de 2 % ainsi qu'un montant alloué en fonction de la croissance des déplacements réalisés jusqu'à concurrence des fonds disponibles.

(d) Programme de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL)

En vertu des pouvoirs conférés à la SOFIL, la Société est admissible à une subvention sur les acquisitions d'immobilisations jugées admissibles par le ministère des Transports. À cette subvention s'ajoute une contribution de l'agglomération de Montréal, portant ainsi la subvention totale en regard aux acquisitions admissibles à 100 %. Les acquisitions dont la demande de subvention impliquait des sommes déjà disponibles ou réservées en date du 31 mars 2010 sont sujettes à une subvention au comptant de 84,5 % du ministère des Transports et de 15,5 % de l'agglomération de Montréal (SOFIL-1). Quant aux acquisitions relatives à des projets approuvés après le 1er avril 2010, elles sont admissibles à une subvention au comptant ou sur service de dette de 85 % du ministère des Transports et de 15 % au comptant de l'agglomération de Montréal (SOFIL-2).

(e) Mesures d'atténuation de la congestion routière dans la grande région de Montréal

En vertu d'une entente avec le ministère des Transports du Québec visant le financement des mesures d'atténuation de la congestion routière dans la grande région de Montréal, ce dernier subventionne la Société pour les coûts encourus suite à la bonification de l'offre de service sur les lignes de bus déployées près de l'échangeur Turcot ainsi que sur les boulevards Henri-Bourassa et Pie-IX. D'autres mesures comme les rabais tarifaires sur les titres offerts à la clientèle et l'amélioration de certaines infrastructures (stations de métro, terminus, voies réservées et stationnements incitatifs) sont financés par le biais de cette entente.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

6. CONTRIBUTIONS RÉGIONALES	2014	2013
Reliées aux déplacements sur le réseau du métro ^(a)	40 318	38 994
Reliées aux déplacements sur les lignes de bus métropolitaines ^(a)	4 533	4 650
Service de transport adapté ^(b)	388	287
Reliées aux équipements et infrastructures régionaux ^(c)	1 214	1 278
Quote-part de la taxe sur les carburants ^(d)	35 931	35 511
Intégration tarifaire ^(e)	2 996	3 737
	85 380	84 457

^(a) Bus et métro

La Société reçoit de l'AMT une aide pour les déplacements effectués sur le réseau de transport métropolitain par métro et par bus.

^(b) Service de transport adapté

La Société reçoit de l'AMT une aide financière pour chaque déplacement adapté métropolitain admissible.

^(c) Équipements et infrastructures régionaux

En vertu de l'article 37 de la *Loi sur l'Agence métropolitaine de transport*, l'AMT doit acquérir de la Société les équipements et les infrastructures nécessaires au réseau de transport métropolitain par bus. Au 31 décembre 2014, le contrat précisant la date et les modalités de transfert de ces actifs n'est pas signé. Cependant, l'AMT rembourse à la Société les coûts d'exploitation de ceux-ci.

^(d) Quote-part de la taxe sur les carburants (Entente de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM))

La révision du cadre financier du transport collectif métropolitain a été entérinée par l'entente CMM (Communauté Métropolitaine de Montréal) en février 2010. Les changements législatifs requis pour officialiser l'entente n'étant pas encore adoptés par le gouvernement du Québec, c'est le décret # 23-2013 qui fixe les modalités de partage de la majoration de la taxe sur l'essence.

^(e) Intégration tarifaire

Aide métropolitaine versée aux organismes de transport dont l'objectif est de s'assurer, pour chaque zone tarifaire, qu'aucun organisme n'assume une portion du rabais qui soit supérieure à celle accordée aux acheteurs de titres TRAM (carte mensuelle intégrée qui permet d'accéder aux réseaux de trains de banlieue, de bus et de métro de la région métropolitaine) de cette zone.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2014
(en milliers de dollars)

7. AUTRES REVENUS	2014	2013
Publicité	21 226	22 123
Revenus du fonds d'amortissement	17 827	15 595
Frais administratifs sur vente de cartes OPUS	4 970	4 893
Autres	9 915	8 928
	53 938	51 539

8. INTÉRÊTS ET FRAIS DE FINANCEMENT	2014	2013
Frais de financement à court terme	3 675	3 038
Intérêts sur la dette à long terme	75 010	70 392
	78 685	73 430

9. PLACEMENTS DU FONDS D'AMORTISSEMENT	2014	2013
Encaisse	14 886	34 361
Obligations et coupons d'obligations	486 909	505 020
Intérêts à recevoir	2 561	2 695
	504 356	542 076

Les échéances des obligations et coupons d'obligations détenus par la Société s'établissent comme suit :

	2014		2013	
	Obligations et coupons d'obligations	Taux d'intérêt nominal pondéré	Obligations et coupons d'obligations	Taux d'intérêt nominal pondéré
2014	-	-	104 761	2,95 %
2015	54 042	2,90 %	44 749	2,79 %
2016	121 719	3,57 %	68 438	2,86 %
2017	66 428	3,05 %	54 168	2,86 %
2018	23 159	3,14 %	46 921	3,01 %
2019	82 577	3,44 %	-	-
Plus de 5 ans	138 984	4,05 %	185 983	4,37 %
	486 909	3,52 %	505 020	3,44 %

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

10. SUBVENTIONS À RECEVOIR	2014	2013
Gouvernement du Québec		
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme ^(a)	101 079	105 095
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme non encore émise ^(b)	17 202	10 540
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes	2 429	2 130
Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées	18 335	26 831
Programme de financement des infrastructures locales du Québec	50 478	48 708
Mesures d'atténuation de la congestion routière dans la grande région de Montréal	15 284	8 573
Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services de transport en commun	-	4 213
Autres	181	428
	204 988	206 518

^(a) Un montant de 83,6 M\$ est relatif au programme SOFIL-2 (87,6 M\$ en 2013).

^(b) Le montant est relatif au programme SOFIL-2.

Les encaissements des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme s'établissent comme suit :

	2014		2013	
	Encaissements	Taux d'intérêt nominal pondéré	Encaissements	Taux d'intérêt nominal pondéré
2014	-	-	27 840	3,84 %
2015	28 630	3,84 %	10 337	3,71 %
2016	11 127	3,71 %	10 337	3,71 %
2017	11 127	3,71 %	10 337	3,71 %
2018	11 127	3,71 %	10 337	3,71 %
2019	11 127	3,71 %	-	-
1 à 5 ans	73 138	3,76 %	69 188	3,76 %
6 à 10 ans	27 941	3,56 %	35 907	3,57 %
	101 079	3,71 %	105 095	3,70 %

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2014
(en milliers de dollars)

11. AUTRES DÉBITEURS	2014	2013
Revenus régionaux	5 402	4 898
Réclamations de taxes aux gouvernements	7 802	6 121
Comptes clients généraux	33 966	34 577
	47 170	45 596

Une provision pour mauvaises créances de 8,5 M\$ (9,4 M\$ en 2013) a été déduite des comptes clients généraux.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

12. ACTIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	2014	2013
Régimes de retraite à prestations déterminées	354 609	250 034
Autres types de régimes	(127 767)	(118 162)
	226 842	131 872

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées se chiffrent à - 23,0 M\$ (174,8 M\$ en 2013). Voir la présente note au point f.

a) Description des régimes

La Société participe à un certain nombre de régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés, qui garantissent à tous les salariés le paiement de prestations de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les employés de la Société sont les participants actifs d'un des deux régimes de retraite à prestations déterminées de la Société. Les employés couverts par l'accréditation du Syndicat du transport de Montréal (CSN) cotisent au Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (CSN) (Régime CSN) alors que les autres employés cotisent au Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992) (Régime 1992). Ces deux régimes investissent dans des unités de la Fiducie Globale des Régimes de retraite de la Société de transport de Montréal (Fiducie Globale) qui en administre les fonds.

Les cotisations sont calculées sur le salaire de base. Pour le Régime 1992, le taux est de 6,0 % pour les employés et de 12,0 % pour la Société alors que pour le Régime CSN, le taux est de 8,0 % pour les employés et de 9,8 % pour la Société.

Les prestations versées au titre des services sont égales à 2 % du salaire moyen pour les trois années consécutives les mieux rémunérées, multiplié par le nombre d'années de service avec participation et ne peuvent excéder 70 % de ce salaire moyen.

L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2011.

Les employés de la Société bénéficient également d'une gamme d'avantages sociaux complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi qui comprennent notamment l'assurance-vie, la couverture de soins de santé, des banques de congés de maladie, un régime de continuation de salaire temporaire durant l'invalidité, des régimes complémentaires aux prestations versées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), des prestations de maternité et parentales ainsi que le maintien des protections d'assurance lors de certaines absences prolongées. Ces avantages varient dépendamment du groupe d'emploi auquel appartient un employé.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre de chaque année.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

12. ACTIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

b) Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants portés à l'état consolidé de la situation financière

	2014		2013	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes (voir d)	3 804 935	-	3 478 772	-
Obligation au titre des prestations constituées (voir e)	(3 828 070)	(146 574)	(3 360 800)	(135 705)
Situation de capitalisation (déficit)	(23 135)	(146 574)	117 972	(135 705)
Pertes actuarielles non amorties	377 744	18 807	261 542	17 543
Actif (passif) au titre des prestations constituées	354 609	(127 767)	379 514	(118 162)
Provision pour moins-value	-	-	(129 480)	-
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs	354 609	(127 767)	250 034	(118 162)

c) Régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées excède les actifs

	2014		2013	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes	1 272	-	1 261	-
Obligation au titre des prestations constituées	(24 407)	(146 574)	(12 769)	(135 705)
Déficit de capitalisation	(23 135)	(146 574)	(11 508)	(135 705)

d) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	2014		2013	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Solde au début de l'exercice	3 478 772	-	3 305 793	-
Cotisations de l'exercice	114 225	4 384	108 507	3 704
Rendement prévu des actifs des régimes	206 106	-	195 686	-
Prestations versées	(200 193)	(4 384)	(195 869)	(3 704)
Gain survenu dans l'exercice sur le rendement prévu des actifs des régimes	206 025	-	64 655	-
Solde à la fin de l'exercice	3 804 935	-	3 478 772	-
Juste valeur des actifs des régimes	4 095 580	-	3 689 638	-

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

12. ACTIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

e) Obligation au titre des prestations constituées

	2014		2013	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Solde au début de l'exercice	3 360 800	135 705	3 256 105	127 996
Coût des services rendus au cours de l'exercice	113 152	6 037	108 137	4 266
Prestations versées	(200 193)	(4 384)	(195 869)	(3 704)
Intérêts débiteurs sur l'obligation	198 839	6 145	192 543	5 774
Perte (gain) survenu dans l'exercice sur l'obligation	355 472	3 071	(116)	1 373
Solde à la fin de l'exercice	3 828 070	146 574	3 360 800	135 705

f) Composantes de la charge des régimes à prestations déterminées

	2014		2013	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	113 152	6 037	108 137	4 266
Cotisations des employés	(46 633)	-	(43 330)	-
Amortissement des pertes (gains) actuariels	33 245	1 807	38 542	(1 571)
Charge au titre des avantages de retraite	99 764	7 844	103 349	2 695
Intérêts débiteurs sur l'obligation	198 839	6 145	192 543	5 774
Rendement prévu des actifs des régimes	(206 106)	-	(195 686)	-
(Revenu) charge d'intérêt	(7 267)	6 145	(3 143)	5 774
Variation de la provision pour moins-value	(129 480)	-	66 148	-
Charge totale	(36 983)	13 989	166 354	8 469

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2014
(en milliers de dollars)

12. ACTIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

g) Principales hypothèses

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

	2014		2013	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Taux d'inflation à long terme	2,25 %	2,25 %	2,25 %	2,25 %
Taux d'actualisation	5,99 %	4,25 %	5,99 %	4,50 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	6,00 %	-	6,00 %	-
Taux de croissance des salaires	2,50 %	2,96 %	2,50 %	2,96 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé	-	7,71 %	-	7,97 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé	-	5,48 %	-	5,50 %
Année où le taux devrait se stabiliser	-	2024	-	2024

h) Loi favorisant la santé financière des régimes de retraite

Les régimes 1992 et CSN sont visés par la Loi 15 sanctionnée le 5 décembre 2014 par le gouvernement du Québec. Cette loi prévoit certains changements afin de permettre la restructuration des régimes de retraite.

Certaines modifications prévues par la Loi s'appliquent à compter du 1er janvier 2014 (« service postérieur ») alors que d'autres s'appliquent à la conclusion de l'entente à intervenir entre les parties ou à la fin de la convention collective en vigueur.

Compte tenu de la situation des Régimes 1992 et CSN, ces derniers sont admissibles à un report du début de la période de négociation jusqu'au 1er janvier 2016 quant à leur restructuration, ce qui causera un impact sur les résultats des exercices futurs.

Puisqu'aucune modification prévue par la Loi ne s'applique pour le service accumulé avant le 1er janvier 2014 (« service antérieur ») aucune incidence financière n'a affecté l'exercice 2014 et par conséquent aucun montant n'a été comptabilisé en vertu de cette loi au 31 décembre 2014.

Pour le service postérieur, les éléments suivants seront évalués :

- le plafonnement de la cotisation d'exercice à 18 % de la masse salariale des participants actifs, sujet à certains ajustements à la hausse prévus par la Loi;
- le partage à parts égales de la cotisation d'exercice entre la Société et les participants actifs;
- le partage à parts égales du déficit relié à ce service postérieur entre la Société et les participants actifs;
- la constitution d'un fonds de stabilisation alimenté par une cotisation de stabilisation représentant au moins 10 % de la cotisation d'exercice, partagée à parts égales entre la Société et les participants actifs.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

13. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Société dispose d'une autorisation d'emprunts pour ses charges d'exploitation courante et celles effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt jusqu'à concurrence de 600,0 M\$ (600,0 M\$ en 2013).

De ce montant, une somme de 500,0 M\$ peut être empruntée, en tout ou en partie, au moyen de billets, acceptations bancaires ou autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme à un taux n'excédant pas le taux préférentiel des banques à charte majoré de 2,00 %. Le terme de remboursement de chacun des billets, acceptations bancaires ou autres titres ne doit pas excéder un an, à compter de leur date d'émission. Au 31 décembre 2014, la valeur nominale des émissions en papier commercial totalise 228,0 M\$ (227,0 M\$ en 2013) et le taux moyen sur ces emprunts temporaires est de 1,21 % (1,16 % en 2013).

La Société dispose également d'une marge de crédit avec privilège d'utilisation sous forme de billets à demande de 100,0 M\$. Le taux d'intérêt accordé sur cette marge de crédit est le taux de base de l'institution bancaire majoré de 0,30 %, calculé au jour le jour et payable le dernier jour de chaque mois. Au 31 décembre 2014 et 2013, la marge de crédit est inutilisée et porte intérêt à un taux moyen de 3,30 % (3,30 % en 2013).

La *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que l'agglomération de Montréal est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut les emprunts temporaires contractés par la Société.

14. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2014	2013
Fournisseurs et frais courus	118 840	120 500
Salaires et charges sociales	63 498	59 858
Intérêts courus sur la dette long terme	13 716	13 680
Dépôts et retenues de garantie	2 404	2 444
Autres	12 918	12 215
	211 376	208 697

15. REVENUS REPORTÉS

	2014	2013
Titres de transport	21 715	20 677
Subventions ^(a)	38 079	41 989
Redevances publicitaires	5 200	11 257
Loyers	2 451	2 739
	67 445	76 662

^(a) Un montant de 34,1 M\$ est relatif au programme SOFIL (42,0 M\$ en 2013).

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

16. DETTE À LONG TERME	2014	2013
Obligations, emprunts et emprunts bancaires, à des taux d'intérêt fixes qui varient de 1,10 % à 5,85 % (1,15 % à 5,85 % en 2013), échéant d'avril 2015 à décembre 2034	2 173 996	2 127 443

La dette à long terme est constituée d'obligations, d'emprunts et d'emprunts bancaires qui sont des obligations directes et générales de la Société. La *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que l'agglomération de Montréal est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut la dette à long terme contractée par la Société.

Depuis la sanction de la *Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal*, chapitre 42 des lois de 2010, la Société emprunte auprès de Financement Québec la portion des investissements prévus être subventionnés par le gouvernement du Québec. En 2014, un montant de 153,5 M\$ (228,9 M\$ en 2013) a été emprunté auprès de Financement Québec, ce qui porte le solde de la dette à long terme au 31 décembre 2014 à 772,1 M\$ (676,8 M\$ en 2013). Les autres emprunts qui sont contractés auprès de la Ville de Montréal représentent un montant de 111,9 M\$ (33,5 M\$ en 2013). Le solde de la dette à long terme au 31 décembre 2014 s'établit à 350,0 M\$ (214,7 M\$ en 2013).

La Société utilise des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt pour des emprunts totalisant 159,9 M\$ (159,9 M\$ en 2013). Ces swaps éliminent les risques de taux de change et d'intérêt.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

Année d'échéance	2014				2013	
	Dollars canadiens ^(a)	À refinancer	Échéance nette	Taux d'intérêt nominal pondéré	Dollars canadiens ^(a)	Taux d'intérêt nominal pondéré
2014	-	-	-	-	246 696	4,47 %
2015	103 765	7 800	95 965	3,19 %	79 975	3,49 %
2016	147 308	8 400	138 908	3,66 %	123 058	3,94 %
2017	343 508	-	343 508	4,35 %	318 808	4,51 %
2018	87 091	1 900	85 191	3,08 %	61 901	3,31 %
2019	383 988	18 100	365 888	4,59 %	-	-
1 à 5 ans	1 065 660	36 200	1 029 460	4,13 %	830 438	4,23 %
6 à 10 ans	806 604	218 720	587 884	4,11 %	1 004 500	4,25 %
11 ans et plus	301 732	56 450	245 282	4,26 %	292 505	4,81 %
	2 173 996	311 370	1 862 626	4,14 %	2 127 443	4,32 %

^(a) Incluant les emprunts contractés en devises faisant l'objet d'une couverture.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

16. DETTE À LONG TERME (SUITE)

Variation de la dette à long terme	2014	2013
Solde au début de l'exercice	2 127 443	1 940 216
Nouveaux emprunts	265 350	248 912
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements	(218 797)	(61 685)
Solde à la fin de l'exercice	2 173 996	2 127 443
Répartition de la dette à long terme	2014	2013
Montants accumulés au fonds d'amortissement	504 356	542 076
Montants à la charge de la Société, garantis par l'agglomération de Montréal	586 788	524 271
Montant à recouvrer du gouvernement du Québec - revenus constatés et futurs découlant d'ententes	1 082 852	1 061 096
	2 173 996	2 127 443

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

17. DETTE NETTE

Au 31 décembre 2014, la dette nette présentée à l'état consolidé de la situation financière s'élève à 1 581,2 M\$ (1 597,3 M\$ en 2013). N'eût été de la norme portant sur les paiements de transfert qui stipule que les revenus provenant du programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP) qui représentent 894,0 M\$ (752,9 M\$ en 2013) doivent être constatés seulement lors de l'exercice au cours duquel le transfert est autorisé par le cédant (par le vote des crédits annuels à l'Assemblée nationale), la dette nette se serait chiffrée à 687,2 M\$ (844,4 M\$ en 2013).

18. IMMOBILISATIONS	Solde au 31-12-2013	Augmentation	Cession/ Radiation	Solde au 31-12-2014
Coût				
Terrains	34 732	587	-	35 319
Immeubles	491 698	30 859	1 937	520 620
Infrastructures du métro	2 329 256	96 474	644 923	1 780 807
Infrastructures locales et régionales	39 729	12 099	622	51 206
Matériel roulant - voitures de métro	506 135	6 305	-	512 440
Matériel roulant - bus	970 445	379	8 254	962 570
Matériel roulant - véhicules de service	58 993	7 767	1 338	65 422
Améliorations locatives	6 177	252	-	6 429
Équipements de bureau et logiciels	137 756	23 668	5 647	155 777
Machinerie, outillage et équipements	181 935	8 161	1 966	188 130
	4 756 856	186 551	664 687	4 278 720
Immobilisations en cours	248 664	101 985	-	350 649
	5 005 520	288 536	664 687	4 629 369
Amortissement cumulé				
Immeubles	126 393	15 535	1 937	139 991
Infrastructures du métro	1 187 160	67 418	644 923	609 655
Infrastructures locales et régionales	20 987	2 562	622	22 927
Matériel roulant - voitures de métro	456 818	7 106	-	463 924
Matériel roulant - bus	338 826	59 893	8 242	390 477
Matériel roulant - véhicules de service	42 395	5 706	1 338	46 763
Améliorations locatives	713	674	-	1 387
Équipements de bureau et logiciels	71 496	19 895	5 647	85 744
Machinerie, outillage et équipements	62 738	12 907	1 966	73 679
	2 307 526	191 696	664 675	1 834 547
Valeur comptable nette	2 697 994			2 794 822

Des intérêts pour un montant de 19,2 M\$ (18,6 M\$ en 2013) ont été capitalisés au coût des immobilisations en cours.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

19. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS	2014	2013
Dépôts pour l'achat de voitures de métro	350 038	311 203
Perte sur contrat de change ^(a)	12 796	12 796
Frais d'émission de la dette à long terme	10 319	9 414
Autres dépôts sur l'achat d'immobilisations	7 475	2 660
Frais payés d'avance	1 747	1 572
Autres	1 056	1 200
	383 431	338 845

^(a) Perte sur contrat de change réalisée pour se prémunir des fluctuations du marché des devises avant la signature du contrat d'achat des nouvelles voitures de métro. Cette perte sera entièrement imputée aux immobilisations lors des livraisons des voitures de métro.

20. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Variation nette des éléments hors caisse	2014	2013
Contribution de l'agglomération de Montréal à recevoir	19 762	(21 537)
Subventions à recevoir	1 530	2 489
Contributions régionales à recevoir	(31 989)	6 784
Autres débiteurs	(1 574)	5 057
Actif au titre des avantages sociaux futurs	(94 970)	105 942
Créditeurs et frais courus	2 679	14 095
Revenus reportés	(9 217)	(3 979)
Stocks	2 137	(1 911)
Autres actifs non financiers (excluant les dépôts pour l'achat de voitures de métro, les frais d'émission de la dette à long terme et les autres dépôts sur l'achat d'immobilisations)	(31)	(33)
	(111 673)	106 907

Autres renseignements	2014	2013
Intérêts payés sur les emprunts temporaires non attribués aux immobilisations en cours	3 675	3 038
Intérêts payés sur la dette à long terme (incluant les intérêts capitalisés)	92 324	86 915

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

Utilisation d'instruments financiers dérivés

La Société utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire les risques liés à la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt auquel l'expose sa dette à long terme ainsi que du risque de marchandises sur le prix du carburant. Elle n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives.

Positions de change et d'intérêt

Au 31 décembre 2014, en considérant l'utilisation des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt, la totalité des emprunts de la Société sont libellés en dollars canadiens et portent intérêt à taux fixe.

Risque de crédit

Dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Société est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tierces parties. La Société considère que ces parties seront en mesure de rencontrer leurs obligations puisqu'elle ne traite qu'avec des institutions financières reconnues ayant une cote de crédit supérieure à la sienne.

Risque de liquidité

La Société considère qu'elle dispose de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir des fonds suffisants pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable.

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, de la contribution de l'agglomération de Montréal à recevoir, des subventions à recevoir autres que les débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, des contributions régionales à recevoir, des autres débiteurs, des emprunts temporaires ainsi que des créditeurs et frais courus se rapprochent de leur valeur comptable en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le tableau qui suit illustre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers :

	2014		2013	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Placements du fonds d'amortissement (note 9)	516 514	504 356	545 126	542 076
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme (note 10)	107 876	101 079	106 009	105 095
Dette à long terme (note 16)	2 378 558	2 173 996	2 220 379	2 127 443

La juste valeur des placements du fonds d'amortissement correspond au montant auquel ils pourraient être échangés sur le marché entre parties indépendantes. La juste valeur des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme ainsi que la juste valeur de la dette à long terme sont fondées essentiellement sur le calcul des flux monétaires actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments similaires ayant la même échéance. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt reflète le montant que la Société encaisserait ou débourserait si ces contrats étaient terminés à cette date. Au 31 décembre 2014, la juste valeur des passifs financiers associés aux swaps de devises et de taux d'intérêt se chiffre à 40,2 M\$ (26,7 M\$ en 2013) et est comprise dans les montants de la dette à long terme.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

22. ENGAGEMENTS

a) Baux à long terme

La Société s'est engagée à verser une somme de 97,4 M\$ en vertu de baux immobiliers à long terme échéant du 31 mars 2015 au 31 décembre 2033. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 14,0 M\$ pour 2015, 13,2 M\$ pour 2016, 12,3 M\$ pour 2017, 11,2 M\$ pour 2018, 9,6 M\$ pour 2019 et 37,1 M\$ pour les années 2020 à 2033.

b) Contrat d'acquisition et mise en service d'un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV)

Afin d'améliorer la qualité de son service à la clientèle et l'efficacité de la livraison du service de son réseau de bus, la Société a adjugé un contrat à une firme spécialisée afin d'implanter un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV) et de remplacer son système de radiocommunication. Le contrat prend fin en 2021.

Le solde résiduel de ce contrat au 31 décembre 2014 est de 67,4 M\$. Relativement à ce contrat, la Société prévoit verser 27,2 M\$ en 2015, 21,0 M\$ en 2016, 11,7 M\$ en 2017, 1,9 M\$ en 2018 et en 2019. Les versements subséquents pour les années 2020 et 2021 sont de 3,7 M\$.

c) Contrat d'acquisition de bus hybrides diesels-électriques

La Société a adjugé un contrat d'acquisition de bus hybrides diesels-électriques à plancher surbaissé qui s'échelonne de 2013 à 2016, dans le cadre d'un processus d'achats unifiés regroupant les membres de l'Association du transport urbain du Québec. Le nombre maximum attribuable à la Société était de 203 bus d'ici 2016, dont un engagement ferme pour un seul bus.

La Société prévoit acheter 41 bus d'ici 2016. Selon cette prévision la Société s'engage à verser une somme de 29,2 M\$, soit 19,2 M\$ en 2015 et 10,0 M\$ en 2016.

Ce contrat prévoit une clause d'indexation en fonction de l'indice de prix à la consommation et de l'indice des prix de l'industrie ainsi que sur la variation du taux de change américain et du taux de change européen pour la portion du coût d'un bus à contenu américain et/ou européen. À titre indicatif, le contenu américain représente 21 % du coût de base alors que le contenu européen représente 12 %.

d) Programme de maintien du patrimoine des équipements fixes du métro

Afin d'opérer sous sa gouverne un bureau de projets responsable de la réalisation du programme de maintien du patrimoine des équipements fixes du métro, la Société a adjugé un contrat en 2011 à une firme spécialisée. Le 5 novembre 2014, le Conseil d'administration a approuvé l'exercice de l'option de renouvellement du contrat de services professionnels à cette même firme. Au 31 décembre 2014, le solde résiduel de ce contrat en incluant l'option de renouvellement, est de 45,7 M\$. Les versements prévus sont de 18,9 M\$ en 2015, 20,9 M\$ en 2016, 5,3 M\$ en 2017 et 0,6 M\$ en 2018.

e) Commande centralisée du métro

La Société a octroyé en 2012, un contrat avec une firme spécialisée pour la fourniture de services de support technique, la prise en charge en exploitation de la commande centralisée de la Société et le transfert de compétences, de connaissances, d'habiletés et du savoir-faire de la firme jusqu'en 2017. Ce contrat a un solde résiduel au 31 décembre 2014 de 28,7 M\$. De ce montant, la Société prévoit verser 10,0 M\$ en 2015, 10,0 M\$ en 2016 et 8,7 M\$ en 2017.

f) Swap de marchandises (carburant)

Afin de se prémunir en partie des variations de prix du carburant, la Société a négocié des ententes (4 contrats de swaps) avec des institutions financières pour la période se terminant en décembre 2017. En fonction des contrats de swaps, au 31 décembre 2014, la Société s'est engagée à payer 0,5749\$/litre sur 13,4 millions de litres, 0,7917\$/litre sur 21,6 millions de litres, 0,8093\$/litre sur 59,6 millions de litres et 0,7581\$/litre sur 11,3 millions de litres, ce qui porte l'engagement à un volume de 105,9 millions de litres au montant total de 81,7 M\$.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2014
(en milliers de dollars)

22. ENGAGEMENTS (SUITE)

g) Contrat d'acquisition de voitures de métro sur pneumatiques

Au cours de l'exercice 2010, la Société a octroyé un contrat d'acquisition de voitures de métro à un consortium. En vertu de ce contrat, la Société s'est engagée à acquérir 468 voitures de métro sur pneumatiques pour une valeur de 1 811,6 M\$. Le contrat d'achat prévoit une clause d'ajustement au prix des voitures de métro en fonction de la variation des différents indices dont les principaux sont l'indice des prix à la consommation et l'indice des prix des produits industrialisés.

Le solde résiduel du contrat au 31 décembre 2014 est de 1 315,4 M\$. Les sommes relatives aux livraisons à venir s'échelonnent comme suit: 48,2 M\$ en 2015, 254,3 M\$ en 2016, 440,4 M\$ en 2017, 418,4 M\$ en 2018, 11,7 M\$ en 2019 et 142,4 M\$ pour les années 2020 et suivantes.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

23. ÉVENTUALITÉS

a) Réclamations éventuelles

Le total des montants réclamés par les parties demanderesse s'établit à 47,9 M\$ (36,4 M\$ en 2013). Ces réclamations sont constituées entre autres de deux recours collectifs totalisant 30,5 M\$ résultant de la grève de 2007. Quant au solde des réclamations de 17,4 M\$, il est constitué de recours entrepris par des personnes morales et physiques en matière contractuelle et extracontractuelle. Au 31 décembre 2014, la Société a provisionné un montant jugé suffisant relatif à ces réclamations.

b) Obligations environnementales

La Société, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (2002, chapitre 11). Il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter des terrains. La Société ne peut présentement établir en totalité le coût des mesures à apporter. Elle a élaboré un plan d'intervention qui comprend des études de caractérisation, des suivis de la qualité des eaux souterraines et des travaux de réhabilitation afin de se conformer à la loi. Au 31 décembre 2014, la Société a provisionné un montant jugé suffisant.

24. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS

Cession des biens relatifs au prolongement du métro sur le territoire de la Ville de Laval

Le 11 mars 2015, le gouvernement du Québec a adopté le décret 173-2015 pour fixer la date de cession générale des actifs et passifs relatifs au prolongement du métro sur le territoire de la Ville de Laval par l'AMT à la Société au 31 mars 2015.

Cette transaction aura pour effet d'augmenter les actifs et passifs de la Société d'un montant équivalent d'environ 592,5 M\$ à titre d'immobilisations et de dette à long terme. Le remboursement de celle-ci (capital et intérêts) sera entièrement subventionné en vertu du décret relatif à la cession des biens nécessaires au prolongement du réseau du métro sur le territoire de la Ville de Laval.

Par ailleurs, les frais d'opération relatifs à ces actifs sont à la charge de la Société depuis leur mise en service en avril 2007.

25. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent et du budget ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée au cours de l'exercice.

26. OPINION DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

L'opinion des auditeurs indépendants ne porte pas sur les informations statistiques.

Tableau 1 - Excédent accumulé consolidé

Au 31 décembre 2014
(en milliers de dollars)

	2014	2013
Excédent accumulé		
Excédent de fonctionnement non affecté	3 932	-
Excédent de fonctionnement affecté	999	999
Fonds de roulement	6 528	6 052
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	1 251	1 251
Financement des investissements en cours	176 674	132 306
Dépenses constatées à pourvoir	221 589	123 530
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	1 226 291	1 217 752
	1 637 264	1 481 890

Conformément au modèle élaboré par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec, la Société présente certaines informations financières établies à des fins fiscales. Outre la ventilation de l'excédent accumulé dans différents postes définis ci-dessous, ces informations financières sont reflétées aux excédents de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.

Variation des postes de l'excédent accumulé

Excédent de fonctionnement non affecté

L'excédent de fonctionnement non affecté comprend la partie de l'excédent accumulé n'ayant aucune restriction quant à son utilisation.

	2014	2013
Solde au début de l'exercice	-	4 062
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	3 932	-
Affectation aux activités de fonctionnement	-	(4 062)
Solde à la fin de l'exercice	3 932	-

Excédent de fonctionnement affecté

L'excédent de fonctionnement affecté comprend la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par résolution à des fins précises.

	2014	2013
Solde au début et à la fin de l'exercice	999	999

Tableau 1 - Excédent accumulé consolidé (suite)

Au 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

Fonds de roulement

Ce fonds est composé du capital non engagé qui est réservé à l'acquisition de certaines immobilisations.

	2014	2013
Solde au début de l'exercice	6 052	5 576
Contribution des activités de fonctionnement	476	476
Solde à la fin de l'exercice	6 528	6 052

Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés

Ce poste représente l'ensemble des sommes disponibles à la suite de la fermeture des règlements d'emprunts.

	2014	2013
Solde au début et à la fin de l'exercice	1 251	1 251

Financement des investissements en cours

Le financement des investissements en cours correspond à l'excédent des acquisitions d'immobilisations sur leur financement permanent réalisé.

	2013	2012
Solde au début de l'exercice	132 306	211 195
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	44 368	(78 889)
Solde à la fin de l'exercice	176 674	132 306

Tableau 1 - Excédent accumulé consolidé (suite)

Au 31 décembre 2014
(en milliers de dollars)

Dépenses constatées à pourvoir

Les dépenses constatées à pourvoir résultent des éléments suivants :

- Avantages sociaux futurs :
Application des mesures d'allègement liées aux avantages sociaux futurs (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2019).
- Mesure d'appariement fiscal pour revenus de transfert :
Application de la mesure d'appariement fiscal pour équilibrer l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales en ce qui a trait aux subventions relatives au paiement en capital et aux intérêts courus après le 31 mars relativement aux dettes à long terme, suite à l'application du chapitre SP 3410 - *Paiements de transfert* au 1^{er} janvier 2012.

	2014	2013
Solde au début de l'exercice		
Avantages sociaux futurs	110 985	219 763
Mesure d'appariement fiscal pour revenus de transfert	12 545	1 758
	123 530	221 521
Variation de l'exercice		
Avantages sociaux futurs	98 728	(108 778)
Mesure d'appariement fiscal pour revenus de transfert	(669)	10 787
	98 059	(97 991)
Solde à la fin de l'exercice		
Avantages sociaux futurs	209 713	110 985
Mesure d'appariement fiscal pour revenus de transfert	11 876	12 545
	221 589	123 530

Tableau 1 - Excédent accumulé consolidé (suite)

Au 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

Investissement net dans les immobilisations et autres actifs

L'investissement net dans les immobilisations et autres actifs est composé du fonds d'amortissement, qui comprend des sommes accumulées pour le remboursement de la dette à long terme et des revenus d'intérêts procurés par ces sommes, de la valeur comptable nette des immobilisations réduite de la dette reliée à ces immobilisations et des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme.

	2014	2013
Solde au début de l'exercice	1 217 752	1 061 122
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	288 536	395 000
Financement	(258 664)	(213 444)
	29 872	181 556
Activités de fonctionnement		
Immobilisations	(191 708)	(185 504)
Financement	208 095	53 706
Contribution au fonds d'amortissement, incluant les revenus de 17,8 M\$ (15,6 M\$ en 2013)	109 380	106 872
Remboursement de la dette à long terme à même le fonds d'amortissement	(147 100)	-
	(21 333)	(24 926)
Solde à la fin de l'exercice	1 226 291	1 217 752
Composition		
Éléments d'actif		
Fonds d'amortissement	504 356	542 076
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	101 079	105 095
Immobilisations	2 794 822	2 697 994
	3 400 257	3 345 165
Éléments de passif		
Dette à long terme	(2 173 996)	(2 127 443)
Activités de fonctionnement à financer	30	30
	(2 173 966)	(2 127 413)
	1 226 291	1 217 752

Tableau 2 - Endettement total net à long terme consolidé

Au 31 décembre 2014
(en milliers de dollars)

	2014	2013
Dettes à long terme		
Obligations, emprunts et emprunts bancaires	2 173 996	2 127 443
Ajouter		
Ajustement des activités d'investissement à financer ^(a)	75 850	190 561
Activités de fonctionnement à financer	(30)	(30)
Déduire		
Montants accumulés au fonds d'amortissement	(504 356)	(542 076)
Financement non utilisé	(176 674)	(132 306)
Revenus constatés et futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec ^(a)	(1 082 852)	(1 061 096)
	485 934	582 496

^(a) Les revenus futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec sont pris en compte dans le calcul de l'endettement total net à long terme consolidé. Ce résultat contribue ainsi à représenter l'endettement à la charge de la Société uniquement compte tenu de la participation de ses partenaires.